

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 5 avril 2024 – 16h00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2024

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR (départ après le point 14), Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Céline HUGUES, Pierre MICHEL pouvoir à Lionel TARDY, Boris MONNIER pouvoir à Jean-François ROUSSOT, Didier PACAUD pouvoir à Nadège CETTOUR

Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Nicolas ROSIN
 2. **Procès-verbal du 26 février 2024 approuvé.**
 3. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations** : Aucun
 4. **Vote du Compte de gestion principal 2023**
 5. **Vote du Compte Administratif principal 2023**
 6. **Vote du Compte de gestion annexe 2023 de l'eau et de l'assainissement collectif**
 7. **Vote du Compte Administratif annexe 2023 de l'eau et de l'assainissement collectif**
- Délibération DCM2024-03-01**

Les Comptes de Gestion 2023 du budget principal ainsi que du budget Eau et Assainissement établis par le Trésorier de la Commune de Rosans et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général, ont été approuvés à l'unanimité.

Les Comptes Administratifs 2023 du budget principal ainsi que du budget Eau et Assainissement de la commune de Rosans, ont été approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour affecter les résultats définitifs 2023 de la commune de Rosans de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Déficit reporté	42 122,51 €
Investissement	Recette	1068	Besoin de financement	39 956,51 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	376 372,17 €

Budget Annexe EAU ASST	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Excédent reporté	136 244,20 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	17 749,59 €

8. Vote des taux d'imposition 2024 : Délibération DCM2024-03-02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024. Ils sont de 52,22 % pour la taxe foncière sur le bâti, de 80,54 % pour la taxe foncière sur le non bâti et de 13,40 % pour la taxe d'habitation.

9. Vote des Budgets Primitifs 2024 : budget principal et budget annexe Eau et Assainissement collectif : Délibération DCM2024-03-03

Les Budgets Primitifs 2024 du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement collectif présentés par le Maire ont été approuvés à l'unanimité.

10. Requalification du centre-bourg – plan de financement tranche 1 – demandes de subventions : Délibération DCM2024-03-04

Après échanges avec les services de l'Etat et du Département, il est proposé de réaliser le programme de requalification du centre bourg en deux tranches : T1 : Terrassement et réseaux, T2 : Aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'opération « Requalification du centre bourg Tranche 1 - 2024 » auprès de l'Etat (30 %) et du Département des Hautes-Alpes (50 %). Le coût total HT de la tranche 1 de l'opération est évalué à 1 145 102,00 €.

11. Voirie communale – demande de subvention : Délibération DCM2024-03-05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour un programme de travaux et de rénovation partielle des voiries communales pour un montant évalué à 18 010 €.

12. Gestion de la forêt communale – état d'assiettes des coupes 2025 : Délibération DCM2024-03-06

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention, a approuvé l'état d'assiette des coupes de l'année 2025, a autorisé le Maire à solliciter les affouagistes pour identifier la meilleure solution d'exploitation en toute sécurité.

13. Avenant 2024-2025 à la convention les Frimousses : Délibération DCM2024-03-07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant 2024-25 à la convention de partenariat quadripartite 2023-2025 de financement du multi-accueil de Rémuzat/la Motte-Chalancon « LES FRIMOUSSES DES 2 VALLEES ».

14. Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2024 : Délibération DCM2024-03-08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé une participation de 194,60 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024.

15. Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le café « Ô Fourchat » : Délibération DCM2024-03-09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition d'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le café « Ô Fourchat » modifiant la durée pour une occupation du 15 mars au 31 octobre.

16. Navette du Rosanais – Tarifs 2024 – convention avec les communes partenaires : Délibération DCM2024-03-10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les conventions relatives à la participation des communes pour le financement du service de la navette du rosanais pour l'année 2024 avec les communes de Chanousse, L'Epine, Moydans, Ribeyret, Saint-André-de-Rosans et Serres.

**17. Création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet :
Délibération DCM2024-03-11**

Pour permettre l'évolution professionnelle d'un agent fonctionnaire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création, à compter du 6 avril 2024, d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C.

18. Questions diverses

- La première réunion du groupe de travail pour le marché du dimanche a eu lieu. Un règlement sera mis en place. Nicolas ROSIN anime la préparation du marché. Pierre MICHEL fera appliquer le règlement.
- Les Jardins Partagés avancent. Afin de pouvoir continuer dans cette dynamique, il est demandé de pouvoir acheter du matériel avant d'avoir la réponse de la Région SUD PACA suite à la demande de subvention. Autorisation dans la limite de l'autofinancement de 4300 €.
- Avec les orages récents, le ruisseau de Pigerolles a continué de creuser son lit en mordant sur les terres en rive gauche. La voie communale au droit de la ferme de Chameyer est menacée. Le Syndicat de Rivière d'Eygues et Aygues va être saisi.

La séance publique est levée à 19h15.

Vu le présent compte-rendu,

Le 8 avril 2024.

Lionel TARDY, Maire.